

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE UPTOLED

Uptoled sas 37 rue de la Patouillerie 44300 Nantes

## Article 1 – Objet et champs d'application

Les présentes conditions générales de vente organisent la transaction entre les tiers signataires pour les produits concernés et prévalent sur tout autre document de l'acheteur notamment sur toutes les conditions générales d'achat, sauf accord dérogeant formel et préalable de notre société. Toute commande implique l'acceptation sans réserve du client, et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente.

## Article 2 – Commandes - devis

Les devis sont valables 2 mois à compter de leur émission et les tarifs peuvent être modifiés au-delà. La validation d'une offre commerciale nécessite à minima les éléments suivants : date, nom du signataire, signature et cachet avec le numéro de SIRET. L'acceptation d'un devis ou l'envoi d'une commande implique l'adhésion pleine et entière du Client et ne peut être cédé sans l'accord de Uptoled. La Société Uptoled se réserve le droit de refuser une commande si un litige de paiement est en cours avec le client.

## Article 3 – Prix – TVA – Conditions de règlement

Les prix des marchandises et/ou prestations de services sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Les prix facturés s'entendent Hors Taxes, majorés de la TVA en vigueur à la remise de l'offre. Toute prestation complémentaire, non prévue au contrat, fera l'objet d'une facturation en sus, sur la base d'un devis accepté suivant les conditions ci-dessus.

Nos prix ne tiennent pas compte de l'éventuel impact économique de l'obligation faite par le décret N° 2005-829 du 20/07/05 aux producteurs d'équipements électriques et électroniques d'assurer la collecte et l'élimination des déchets issus de ces équipements. Les prix de vente de ces équipements visés par le décret susmentionné sont donc sujets à révision en cours d'année. Les prix ne tiennent pas compte des frais de livraison, sauf spécifiés sur le bon de commande.

Sauf stipulations contractuelles contraires acceptées par UPTOLED, les conditions et les modalités de paiement sont les suivantes.

- 30% du montant payable comptant (acompte)

- Facturation du solde à la livraison.

L'acompte versé reste acquis à UPTOLED même en cas d'annulation de la vente par le Client.

A défaut d'un délai de paiement plus court convenu entre les parties, les sommes seront réglées à 30 jours date de facture par chèque ou virement bancaire.

En cas de retards de paiement par rapport à l'échéance figurant sur la facture, les sommes dues seront majorées d'une pénalité de retard et porteront intérêt au taux légal conformément à l'article 1153-3 du Code Civil 15 jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette pénalité est calculée en conformité de la loi 2008-776 du 04/08/08. Le retard de paiement déclenche également la déchéance du terme, toutes les sommes non échues deviendront immédiatement exigibles et porteront intérêt au taux légal. UPTOLED se réserve également le droit d'annuler toutes les commandes en cours. Nos factures sont payables à NANTES. Tout litige relèvera de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Nantes.

## Article 4 – Emballage

Les emballages de nos marchandises font l'objet du plus grand soin et ne sont pas

repris par UPTOLED. Le fait que le transporteur accepte la prise en charge de nos colis prouve que ceux-ci offrent toute garantie de sécurité et se trouvent ainsi placés sous l'entière responsabilité de ce dernier.

## Article 5 – Expédition

Nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire. Il appartient donc au destinataire :

- de vérifier, au moment de la réception, l'état et la quantité des produits en procédant au besoin, en présence du livreur, à l'ouverture de tout colis dont l'aspect serait douteux ;

- de formuler, en cas d'avarie ou de manquant, des réserves sur le récépissé de transport en spécifiant la nature et l'importance des dégâts (bruits de casse, colis endommagé, mouillures, colis manquant, etc.);

- de confirmer ces réserves par lettre recommandée adressée au dernier transporteur dans les 3 jours ouvrables suivant la livraison.

La non-observation de ces formalités empêche toute action contre le transporteur. Des réserves imprécises ou de caractère systématique, telles que : « sous réserve de contrôle quantité et qualité » apposées sur le récépissé de transport, sont nulles et non avenues, et n'ont aucune valeur légale.

Pour les livraisons hors de la France métropolitaine, le Client s'engage à régler toutes les taxes dues à l'importation des articles, droits de douane, taxe sur la valeur ajoutée, et toutes autres taxes dues en vertu des lois du pays de réception de la commande.

## Article 6 – Délais

Les délais de livraisons sont donnés à titre purement indicatif et ne sont, en aucun cas, des délais de rigueur. Nous déclinons toute responsabilité en cas de retard ou de restriction de livraison. Les retards éventuels n'ouvrent pas droit à dédommagement ou annulation. La survenance d'un cas de force majeure indépendant de la volonté de UPTOLED et faisant obstacle à son fonctionnement normal au stade de la fabrication ou de l'expédition des produits à pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles de UPTOLED. La Société UPTOLED ne pourra pas être tenue pour responsable des conséquences dues à un retard d'acheminement, à des incidents climatiques, à des perturbations ou des grèves totales ou partielles entravant la bonne marche de UPTOLED, d'un de ses fournisseurs, sous-traitants ou du transporteur, ou à tout autre cas de force majeure.

## Article 7 – Clause de réserve de propriétés et pénalités

Les marchandises livrées à l'acheteur restent la propriété de UPTOLED jusqu'au paiement intégral du prix de vente. Toutefois, l'acheteur est autorisé à la revente avant paiement intégral, à conditions que la revente soit effectuée par l'acheteur pour notre compte avec clause de réserve de propriété. En cas de non-paiement des marchandises aux échéances convenues, UPTOLED se réserve le droit d'en reprendre possession sans procédure. Les frais de transport et de retour sont à la charge de l'acheteur, sans préjudice d'une clause pénale de 15% applicable dans tous les cas.

## Article 8 – Garantie

Les garanties sur les Produits vendus par la Société sont celles données par les fabricants desdits Produits à l'exclusion de toute autre garantie. La garantie est strictement limitée à la remise en état ou à l'échange du matériel défectueux. Pour pouvoir bénéficier de cette disposition contractuelle, l'acheteur s'engage à justifier par écrit sa demande en garantie. Il

doit nous donner toute facilité pour procéder au constat des vices et pour y porter remède. Il doit s'abstenir, sauf accord écrit de notre part, de procéder ou de faire procéder par des tiers à la réparation. Toute garantie est exclue pour les incidents tenant à des cas fortuits ou de force majeure, ainsi que pour le remplacement ou les réparations qui résulteraient de l'usage normale du matériel, de détériorations ou d'accidents provenant de négligences, défaut de surveillance ou d'entretien et d'utilisation défectueuse de ce matériel ou non conforme à nos spécifications et à notre accord. Nous ne garantissons le bon fonctionnement de nos lampes que si elles sont alimentées selon les spécifications.

## Article 9 – Propriété intellectuelle

L'acheteur garantit qu'il respectera les droits de propriété intellectuelle dont UPTOLED est titulaire sur ses marques, brevets, modèles concernant les produits, et s'engage à ne pas les utiliser sans accord expresse. Tout usage sans autorisation, notamment en dépit de l'expiration d'un contrat, pourra donner lieu à des poursuites judiciaires.

## Article 10 – Responsabilité de UPTOLED

En aucun cas, la société UPTOLED ne saurait être tenue responsable ni à indemnité, pour tout dommages, de quelque nature qu'ils soient (corporels, matériels, immatériels ou moraux, directs ou indirects) subit par le client ou des tiers du fait de l'installation électrique ou des conséquences de l'installation de ses équipements.

Il est rappelé que pour les produits utilisant des sources électriques, il faut se conformer strictement à la notice d'utilisation et à ses recommandations importantes. Toutes manipulations d'installations électriques doivent être confiées à des professionnels dûment habilités.

Uptoled ne peut être tenu pour responsable de l'installation des Produits commandés ou en cas d'usage anormal ou de sinistre résultant du non-respect des normes, règles et/ou méthodes d'installation ou d'utilisation desdits Produits. Les Clients sont tenus de prendre connaissance des notices des fabricants et de toute autre information jointe ou portée sur le Produit ou son emballage. L'installation des Produits est réalisée sous l'entière responsabilité du Client ou par des professionnels qualifiés afin de procéder à leur installation.

En tout état de cause, si la responsabilité de Uptoled devait être engagée du fait des Produits vendus, quelle que soit la cause du dommage ou sa nature, cette responsabilité ne pourra pas excéder le prix hors taxes facturé du Produit, à l'exclusion de toute autre indemnisation de quelque nature qu'elle soit et notamment à l'exclusion de l'indemnisation de tout préjudice immatériel qui serait la conséquence, directe ou indirecte, du défaut des Produits. S'agissant des Prestations, la Société ne sera en aucun cas responsable des dommages immatériels et/ou indirects, tels que perte de chiffre d'affaires, de clientèle ou d'image, pénalités de retard, causés au Client.

## Article 11 – Attribution de compétences

En cas de contestations relatives à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat et à défaut d'accord amiable, il est fait expressément attribution à NANTES, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.